

## **"Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et la promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie"**

### **OBJECTIFS**

- Renforcer la lutte contre la non-décence par une contribution au financement des diagnostics de décence des logements
- Contribuer à la promotion et à l'émergence de nouvelles formes de logement en faveur des jeunes adultes et des familles..

Ce financement a été un levier pour renforcer la présence et la plus-value des Caf dans les politiques locales du logement. Il leur a permis une plus grande visibilité sur le territoire avec notamment un positionnement politique mieux affiché par les Conseils d'administration. Enfin ces moyens financiers ont un impact en termes d'organisation, de gestion et de suivi du porteur local par les Caf dans le cadre de ce partenariat.

À travers ce volet, la branche Famille, améliore la qualité de ses réponses pour prévenir la précarité, accompagner l'émergence de nouvelles solutions favorisant l'accès au logement des publics les plus fragiles ou en assurant la promotion de nouvelles formes d'habitat... En soutien des acteurs locaux, la branche Famille s'inscrit dans une dynamique qui permet de créer les conditions minimales de dignité et d'insertion sociale des individus. Elle contribue ainsi à l'accès à un logement de meilleure qualité, à un coût financier plus abordable et potentiellement partagé pour plus de lien social et d'entraide pour les allocataires et leurs familles.

Ce dispositif, plébiscité par les Caf lors du bilan de la Cog précédente, va permettre de poursuivre le soutien à destination des familles et des jeunes (colocations solidaires, logement intergénérationnel, plateformes e-logement, etc.). Ces dispositifs innovants pourront le cas échéant être intégrés à l'offre de services valorisée dans le Parcours jeune, afin d'accroître leur visibilité auprès des jeunes concernés.

### **ACTIONS ELIGIBLES**

- colocation solidaire,
- logement intergénérationnel,
- logement solidaire ou partagé,
- logement adapté,
- meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement (plateforme e-logement, etc.).

### **DEPENSES ELIGIBLES**

L'action doit impérativement se dérouler au cours de l'année 2026. Elle peut s'inscrire dans un cadre pluriannuel.

Les projets peuvent concerner l'investissement ou le fonctionnement.

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant une forte implication des familles ou ciblant des publics fragilisés (jeunes sortis de l'Ase, jeunes souhaitant décohabiter, familles confrontées au handicap, familles monoparentales, familles nombreuses, etc.).

## ÉVALUATION DE L'ACTION / PROJET

- nombre de projets financés,
- nombre de logements créés,
- profil et nombre de bénéficiaires (jeunes adultes (-30 ans), adultes, seniors (+60 ans),
- nature du/des projets (logement intergénérationnel, solidaire, partagé, adapté, service d'aide à l'accès au logement et à l'entrée dans les lieux, etc.),
- type de contrat du logement (location, colocation, intermédiation locative, sous location, contrat mobilité, contrat intergénérationnel,
- territoire concerné (urbain, Qpv, Zfrr, etc.,
- inscription des projets dans le volet logement dédié de la Ctg.